

LEDEVOIR



ACTUALITÉS

Sylvie Lalande démissionne de la présidence de CRC Desjardins | **A 3**

CULTURE

Par-delà l'affaire Jérémy Gabriel, la chronique d'Odile Tremblay | **B 8**

ACTUALITÉS

Chaakapesh, le documentaire sur Nagano et l'OSM dans le nord du Québec | **A 8**

III PORT DE MONTRÉAL

Ottawa s'empresse d'appuyer le projet de Contrecoeur

ALEXANDRE SHIELDS
LE DEVOIR

Même s'il assure que la protection de l'environnement est « une priorité absolue » dans le cadre du mégaprojet d'expansion du Port de Montréal à Contrecoeur, le gouvernement Trudeau a décidé de ne pas attendre la fin de l'étude environnementale, ni même le dépôt d'une étude d'impact complète, avant de promettre 300 millions de dollars de fonds publics pour la construction de ce nouveau terminal industriel.

Illustration que le gouvernement Trudeau appuie sans réserve ce projet, qui a pourtant soulevé plusieurs questions environnementales de la part d'experts de différents ministères, le président-directeur général de la Banque de l'infrastructure du Canada (BIC), Pierre Lavallée, a offert mercredi une pelle ornée d'un ruban à la présidente-directrice générale du Port de Montréal, Sylvie Vachon.

300 millions

C'est la somme que la Banque de l'infrastructure du Canada octroie au Port de Montréal pour réaliser un projet d'expansion à Contrecoeur.

« Je vous donne un petit cadeau avec une seule condition, c'est que dans un avenir assez rapproché, nous l'utilisons ensemble pour lancer le chantier à Contrecoeur », a dit M. Lavallée, en présentant cette pelle destinée à la première pelletée de terre du futur terminal d'au moins 750 millions de dollars où transiteront chaque année jusqu'à 1,1 million de conteneurs.

La promesse de financement de 300 millions de dollars vient justement de la BIC, une société d'État fédérale

qui est directement sous la responsabilité de la nouvelle ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, Catherine McKenna, qui a été pendant quatre ans ministre de l'Environnement.

Cette dernière n'était pas présente à l'annonce mercredi, mais elle était représentée par le ministre des Transports, Marc Garneau. « Pour que ce projet soit bénéfique pour les générations à venir, nous veillerons à ce que tout au long de sa réalisation, la protection de l'environnement soit une priorité absolue. Nous savons que les infrastructures durables aident à protéger les Canadiens contre les conséquences du changement climatique », a-t-il affirmé.

Cet engagement d'Ottawa intervient alors que l'examen environnemental du projet portuaire n'est toujours pas complété. Malgré près de quatre années de démarches, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) n'a

VOIR PAGE A 2 : CONTRECOEUR



Mercredi, Justin Trudeau s'est approché de Donald Trump, apparemment pour s'expliquer sur la vidéo de la veille, mais le président des États-Unis n'a pas paru souhaiter prolonger l'échange avec le premier ministre canadien.

NICHOLAS KAMM AGENCE FRANCE-PRESSE

III DIPLOMATIE

« Malhonnête » hier, aujourd'hui « hypocrite »

Donald Trump n'a pas aimé que Justin Trudeau donne l'impression qu'il se moquait de lui

GUILLAUME BOURGAULT-CÔTÉ
LE DEVOIR

Accrochage entre les deux chefs d'État à la clôture du sommet de l'OTAN

Justin Trudeau a le don d'irriter Donald Trump dans les sommets internationaux. Celui que le président américain avait qualifié de « malhonnête » à La Malbaie en 2018 s'est fait traiter d'« hypocrite » mercredi à Londres. Incident sérieux ou simple anecdote témoignant de la rupture des codes diplomatiques traditionnels? Les experts penchent pour la seconde option.

« Les relations entre le président Trump et moi-même sont très bonnes et constructives », a assuré le premier ministre canadien à la fin d'un sommet de l'OTAN marqué par plusieurs dissensions. Mais il a aussi précisé

VOIR PAGE B 5 : LES ALLIÉS DE L'OTAN ÉTALENT LEURS DISSENSIONS

VOIR PAGE A 4 : DIPLOMATIE

INDEX

Avis légaux..... B2
Culture..... B7
Décès..... B4
Économie..... B1
Éditorial..... A6
Grille TV..... B7
Idées..... A7
Météo..... B6
Monde..... B4
Mots croisés..... B6
Sports..... B6
Sudoku..... B6

Arachides, œufs, poisson : pourquoi priver bébé ?

Voici comment armer les tout-petits contre les allergies

PAULINE GRAVEL
LE DEVOIR

A

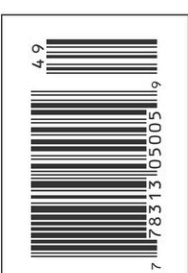
lors qu'on a longtemps recommandé aux parents de ne pas donner d'aliments allergènes à leurs enfants durant les premières années de vie afin de prévenir les réactions allergiques, des études récentes, dont l'une était publiée hier, ont montré que l'approche contraire, soit celle d'introduire les aliments allergènes le plus tôt possible, diminue le risque de développer des allergies alimentaires.

Dans une série de papiers publiés hier dans le *Journal of Allergy and Clinical Immunology*, une équipe du King's College London au Royaume-Uni rend compte des résultats d'une vaste étude clinique, dénommée EAT (Enquiring about Tolerance), ayant porté sur 1300 enfants, dont la moitié ont commencé à recevoir des arachides, des œufs, du lait de vache, du sésame et de la morue, dès l'âge de trois mois, tandis que l'autre moitié a été nourrie exclusivement

VOIR PAGE A 2 : ARACHIDES



JACQUES NADEAU LE DEVOIR



Diminution du risque de développer une allergie

ARACHIDES

SUITE DE LA PAGE A 1

au sein jusqu'à six mois. Le niveau de prédisposition des nourrissons à devenir allergiques a été estimé en se basant sur la présence ou non d'eczéma sur leur peau et sur un test cutané révélant si le bébé était déjà sensibilisé à un allergène.

Les chercheurs ont observé que l'introduction dès l'âge de trois mois d'aliments allergènes dans la diète des nourrissons qui étaient déjà fortement prédisposés à souffrir d'une allergie alimentaire réduisait significativement leur risque de développer une telle allergie. Notamment, parmi les enfants qui étaient déjà sensibilisés aux œufs à l'âge de trois mois — comme en témoignait la présence d'anticorps contre cet aliment dans leur sang —, seulement 20 % de ceux qui avaient reçu des œufs à partir de trois mois ont développé plus tard une allergie à cet aliment, comparativement à 48,6 % de ceux qui n'avaient ingéré que du lait maternel. De même, parmi les bébés déjà sensibilisés aux arachides, 14,3 % de ceux qui avaient reçu des allergènes dès le début de l'étude ont développé une allergie à ces légumineuses, comparativement à 33,3 % des poupons nourris uniquement au sein.

Les chercheurs font remarquer que la diminution du risque d'allergie est apparue considérable même si un bon nombre de parents n'ont pas suivi le protocole assidûment.

Tout aussi important est le fait que l'introduction d'aliments allergènes chez les enfants sans risque particulier d'allergies n'a pas augmenté ce risque.

Selon l'allergologue Moshe Ben-Shoshan de l'Hôpital de Montréal pour enfants, cette étude confirme que ce qui était déjà connu pour les arachides depuis 2015 est aussi vrai pour les œufs. Elle révèle aussi que l'introduction des allergènes peut débuter dès l'âge de trois mois, alors qu'on recommandait de commencer les arachides entre quatre et six mois.

« Les études montrent que plus on introduit tôt les aliments allergènes, plus on prévient le développement des allergies. Mais en pratique, faire manger du solide à des nourrissons de trois mois n'est pas réalisable chez tous les enfants. De plus, l'introduction précoce des allergènes n'est pas non plus une garantie absolue que l'enfant ne sera pas allergique », prévient l'allergologue-immunologue Philippe Bégin, du CHU Sainte-Justine.

« Cette étude renforce toutefois le message qu'il ne faut pas retarder l'introduction des aliments allergènes, qu'il vaut mieux le faire le plus tôt possible lorsque l'enfant peut accepter les aliments solides. Habituellement, les bébés le peuvent entre quatre et six mois », ajoute-t-il.

« Au début des années 2000, on recommandait de reporter l'introduction de tous les aliments allergéniques (principalement les arachides jusqu'à trois ans et les poissons jusqu'à deux ans) pour prévenir l'allergie parce qu'on savait que la très petite enfance est le moment critique où se développent les allergies, raconte le Dr Bégin. Mais les enfants étaient quand même exposés aux arachides dans leur environnement si d'autres personnes autour d'eux en mangeaient. Or, cette exposition par la peau s'avère pire que l'ingestion, car le corps interprète alors l'aliment comme un dangereux parasite, alors que, par défaut, le corps interprète ce que l'on mange comme inoffensif. Quand on a réalisé ça, on a changé notre façon de voir les choses et on a compris qu'il fallait introduire l'allergène par la bouche avant que l'enfant à risque d'allergies se sensibilise par la peau. »

Et en 2015, la publication de l'étude LEAP a montré que l'introduction d'arachides entre l'âge de quatre et onze mois protégeait contre l'émergence d'allergie. « La publication de cette étude a été le moment où nous avons commencé à recommander d'introduire les arachides précocement, dès que l'enfant est prêt, et ce, surtout s'il est jugé à risque de devenir allergique. La nouvelle étude confirme le même phénomène pour les œufs. Et on peut imaginer que c'est également vrai pour les autres aliments », avance le Dr Bégin.

COMMISSION LAURENT

Le SIAM, pour mieux se mettre au service des enfants maltraités

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Paule Vachon rayonne lorsqu'elle parle des Services intégrés en abus et maltraitance (SIAM) qu'elle coordonne. Ses proches collaborateurs sont tout aussi en joie qu'elle tandis qu'ils présentent leurs réalisations devant les membres de la Commission spéciale sur les droits des enfants et la protection de la jeunesse (commission Laurent).

« Au SIAM, explique Paule Vachon au *Devoir*, les enfants victimes d'abus reçoivent tous les services sous un même toit. Ils peuvent y voir un médecin, un responsable de la DPJ, des travailleurs communautaires, des juristes et d'autres spécialistes, tout cela dans un lieu apaisant, conçu pour eux. »

Même si l'expérience, vieille de 15 mois, n'est pas à même de fournir encore des résultats chiffrés, Paule Vachon est formelle : l'expérience est à ce point concluante que nous devrions tenter de créer d'autres SIAM ailleurs.

Les commissaires se sont montrés ravis. « Depuis le début des audiences, je n'ai pas entendu le mot "enfant" autant », a dit Michel Rivard, vice-président de la commission.

C'est dans l'espace du SIAM, explique le lieutenant-détective Simon Chouinard, que les enfants peuvent être entendus par les services policiers.

C'est à la pédiatre Sylvie Béliveau que revient le mérite d'avoir coordonné cette réunion de différents spécialistes de l'enfance. « Des bébés avec des côtes cassées, il y en a », déplore la Dr^e Béliveau, consultante en protection de l'enfance au CHU. Elle regrette « que le médecin ne soit pas en mesure de communiquer » davantage de renseignements au sujet des enfants. « C'est clair que ça n'aide pas la protection des enfants, dit-elle. Au bénéfice de l'enfant, il faudrait plus d'échanges. »

Entendu par la commission Laurent en après-midi, Jacques Dumais, un ex-directeur de la DPJ, avait dénoncé dès 1999 l'augmentation constante des cas

Au SIAM, les enfants victimes d'abus reçoivent tous les services sous un même toit

PAULE VACHON



à la DPJ. « Il y en avait 50 000 à l'époque. Il y en a plus de 100 000 désormais, même si on a moins d'enfants... » Selon lui, le service de base s'est graduellement effrité. « Tant et aussi longtemps qu'on n'investira pas en amont », le problème va gonfler, dit-il.

La députée Hélène David a remarqué à quel point le langage technocratique de deux directeurs du Programme jeunesse-famille de CIUSSS entendus par la commission s'avérait incompréhensible, sauf pour des spécialistes. Nathalie Garon, du CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, et Francis Belzile, du CIUSSS de la Montérégie-Est, se sont heurtés à la présidente de la commission, Régine Laurent, lorsqu'ils ont annoncé qu'ils n'avaient pas l'intention de présenter un mémoire. Ils ont fait valoir un manque de temps, tandis que M^{me} Laurent leur rappelait que la commission avait été annoncée en mai dernier. Les deux directeurs ont par ailleurs fait savoir aux médias qu'ils ne répondraient pas à leurs questions après leur présentation.



L'étude d'impact reste incomplète à ce jour

CONTRECEUR

SUITE DE LA PAGE A 1

pas encore pu franchir l'étape du dépôt, par le Port de Montréal, d'une étude d'impact jugée complète. C'est ce dépôt qui déclenche l'évaluation réalisée par l'ACEE, étape incontournable avant la « prise de décision » du gouvernement.

Uniquement cette année, l'ACEE a fait parvenir à cinq reprises des demandes d'informations additionnelles et de « clarifications » au Port de Montréal. Ces demandes découlent en partie de constats d'experts de ministères fédéraux et du Québec.

Le 21 novembre dernier, l'ACEE a ainsi souligné de nouveau le caractère incomplet de l'analyse des impacts pour différents aspects du projet, dont le chevalier cuivré, un poisson « en voie de disparition » et qui n'existe, dans le monde, que dans un petit tronçon du fleuve Saint-Laurent. Le promoteur aurait mal évalué les « pertes » pour l'« habitat essentiel » de cette espèce, que le fédéral a l'obligation légale de protéger. Cet enjeu est d'autant plus important que cet habitat sera en partie détruit par la construction d'un quai de plus de 650 mètres, mais aussi par le dragage d'au moins 750 000 mètres cubes de sédiments.

L'ACEE demande également au Port de Montréal de mieux évaluer les « effets cumulatifs » de son projet sur la rainette faux-grillon, puisque cette espèce « en

voie de disparition » est protégée par les lois fédérales. Dans ce cas, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques demande par ailleurs au promoteur de développer des mesures pour mieux protéger ce petit amphibien, qui risque de subir les contre-coups des travaux de construction du terminal, mais aussi du passage quotidien d'au moins 1200 camions transportant des conteneurs.

L'ACEE réclame aussi une évaluation des options de « rechange » à l'implantation du port à cet endroit, des précisions sur les impacts du camionnage intensif et une modélisation des risques liés à un important déversement de carburant dans le Saint-Laurent en période hivernale.

Le Port de Montréal se veut toutefois rassurant. « Il s'agit du processus normal de l'Agence de demander des précisions », a-t-on souligné mercredi. « Le port a pris toutes les dispositions pour s'assurer que son projet ne touche pas à l'habitat essentiel de la rainette faux-grillon », a-t-on précisé.

« Illégale »

Est-ce que le gouvernement Trudeau outrepassé le processus environnemental en accordant un soutien indéfectible au Port de Montréal ? « L'évaluation environnementale est bien avancée et nous voulons aider le projet en permettant à certaines activités, comme le financement et la planifica-

Le Port de Montréal fonctionne à peu près à pleine capacité. Le projet d'expansion à Contrecoeur permettra d'ajouter 1,1 million de conteneurs annuellement à sa capacité actuelle.

JACQUES NADEAU
LE DEVOIR

tion, de procéder. Mais c'est sûr que le résultat final de l'évaluation par l'Agence sera un facteur déterminant », a répondu Marc Garneau.

« Il y a certaines espèces à risque. Ce sera pris en considération dans l'évaluation », a-t-il ajouté, en précisant que le gouvernement avait adopté le projet de loi C-69 pour bonifier les évaluations environnementales. Il faut toutefois préciser que le projet de Contrecoeur est évalué en vertu d'une loi adoptée en 2012 par les conservateurs de Stephen Harper.

« C'est insultant de voir le gouvernement canadien sauter des étapes, mais aussi de voir à quel point il bafoue la Loi sur les espèces en péril », a répliqué le directeur de la Société pour la nature et les parcs Québec (SNAP), Alain Branchaud.

Il cite en exemple le cas du chevalier cuivré. En vertu de la Loi sur les espèces en péril, le fédéral aurait dû, dès décembre 2012, « activer les mesures de protection de l'habitat essentiel », qui comprend précisément le secteur du futur port. « Cela fait sept ans que le gouvernement bafoue sa propre loi dans le dossier du chevalier cuivré. S'il n'agit pas pour une espèce endémique en voie de disparition, il perd toute crédibilité en matière de protection de la biodiversité. »

La SNAP n'exclut d'ailleurs pas d'intenter des « recours juridiques » afin de forcer le gouvernement fédéral à respecter sa propre législation, jugeant qu'il agit de façon « illégale ».

Le spécialiste en écotoxicologie Émilien Pelletier et le professeur du Département des sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Trois-Rivières Gilbert Cabana soulignent par ailleurs qu'il existe « des risques réels de remise en circulation de contaminants » lors du dragage des sédiments.

La leçon de Jean-Talon

MICHEL DAVID



A l'époque où elle était elle-même députée de Jean-Talon, Margaret Delisle ne gênait pas pour « dire les vraies affaires ». Durant la campagne électorale de 1998, ses collègues libéraux de la région de Québec avaient été abasourdis de l'entendre dire que l'élection d'un gouvernement dirigé par Jean Charest allait déclencher « une grande bataille avec les syndicats » représentant les employés du secteur public.

M. Charest s'était empressé de la désavouer et d'assurer qu'il ne demandait pas mieux que de collaborer avec le monde syndical, mais le mal était fait. Dans la région de Québec, les résultats de l'élection avaient été désastreux pour le Parti libéral (PLQ). Pourtant, M^{me} Delisle avait simplement tiré la conclusion logique des déclarations de son chef, qui disait ouvertement souhaiter réduire la taille de l'État de 30 %. Sans le nom, la « réingénierie » de 2003 se profilait déjà.

M^{me} Delisle avait ajouté : « On ne peut pas avoir un double langage : dire qu'on va payer moins cher de taxe et d'impôt et que tout va rester comme c'est là. » Encore une fois, c'était précisément ce que prétendait M. Charest. Souligner aussi clairement cette incongruité n'était peut-être pas très indiqué de la part d'une de ses députées, mais cela avait assurément le mérite de la franchise.

Au cours des dernières semaines, M^{me} Delisle a participé à la campagne dans son ancien comté et la conclusion qu'elle a tirée de la cuisante défaite encaissée à l'élection partielle de lundi était nettement plus éclairante que les vagues considérations du chef intérimaire du PLQ, Pierre Arcand, sur l'écoute insuffisante dont a fait preuve son parti. « Il y a des gens qui m'ont dit : "vous ne nous avez pas défendus". [...] Ils avaient l'impression qu'on était davantage canadiens que québécois. Et ça, tu ne peux pas changer ça dans la tête d'une personne au bout d'un téléphone pour la convaincre de voter pour vous », a-t-elle déclaré dans une entrevue à QUB radio. Autrement dit, il ne suffit pas de prétendre qu'« être Québécois est notre façon d'être Canadiens », comme Brian Pallister pourrait dire qu'« être Manitobain est sa façon d'être Canadien ».

•••••

M^{me} Delisle n'est évidemment pas la première à dire que le PLQ doit reconnecter avec la majorité francophone, mais c'est beaucoup plus difficile à faire, comme la saga de la loi 21 sur la laïcité ne cesse de le démontrer. Si la Cour d'appel ordonne la suspension des dispositions sur le port de signes religieux, comme le gouvernement l'appréhende, le premier ministre Legault s'est dit prêt à « prendre les moyens nécessaires pour que la loi soit appliquée ». Autrement dit, on ferait appel de la suspension, mais cela n'empêcherait sans doute pas certaines commissions scolaires d'en profiter pour embaucher des enseignantes portant le voile.

On peut déjà prévoir qu'une majorité de francophones réagiraient très mal. Compte tenu de l'hostilité de sa clientèle anglophone et allophone envers la loi 21, l'indignation n'est pas une option pour le PLQ. Le plus loin que Dominique Anglade a cru pouvoir aller a été de s'engager à ne pas renouveler la clause dérogatoire lors de son échéance, en 2024, abandonnant ainsi la loi à la merci des tribunaux.

Certes, le gouvernement Legault a parfois agi de façon précipitée ou avec une insensibilité choquante. Aux yeux de la grande majorité des Québécois, il est cependant moins grave de commettre quelques bévues que de se comporter comme une cinquième colonne.

•••••

Le député libéral de Jacques-Cartier, Gregory Kelley, a présenté jeudi à l'Assemblée nationale un projet de loi visant à offrir gratuitement des cours de français à toute personne résidant au Québec qui le désire. Le ministre responsable de la Langue française, Simon Jolin-Barrette, lui a réservé un bon accueil, assurant M. Kelley que « son idée va percoler ».

L'apprentissage du français langue seconde est déjà obligatoire à l'école anglaise, mais il est très possible que cela soit insuffisant. Sans parler de tous ceux qui ont été scolarisés à une époque où il n'était pas enseigné. Il est difficile d'évaluer combien souhaiteraient apprendre ou perfectionner leur français, mais ils seraient assurément plus nombreux s'il leur était impossible de vivre et de travailler uniquement en anglais au Québec. Dans l'état actuel des choses, cela est tout à fait possible et le PLQ n'a jamais donné la moindre impression d'être disposé à prendre les moyens pour que cela change, bien au contraire.

Avant de « reconquérir le cœur des francophones », comme le dit M^{me} Delisle, les libéraux ont beaucoup de pain sur la planche.

Certes, le gouvernement Legault a parfois agi de façon précipitée ou avec une insensibilité choquante. Aux yeux de la grande majorité des Québécois, il est cependant moins grave de commettre quelques bévues que de se comporter comme une cinquième colonne.

III GROUPE CAPITALES MÉDIAS

Sylvie Lalande démissionne de CRC Desjardins

La dirigeante de Québecor entend poursuivre le ministre de l'Économie

MYLÈNE CRÈTE
CORRESPONDANTE PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La dirigeante de Québecor Sylvie Lalande a démissionné mercredi de la présidence du conseil d'administration du fonds Capital régional et coopératif Desjardins (CRCD) pour entamer une bataille judiciaire contre le ministre de l'Économie, Pierre Fitzgibbon. Celui-ci avait soulevé la semaine dernière une apparence de conflit d'intérêts puisque M^{me} Lalande cumulait également les rôles de présidente du Groupe TVA et de vice-présidente de Québecor.

« On ne peut pas mordre la main qui nous nourrit, alors je ne veux pas porter ombrage à Desjardins Capital, je ne veux pas porter ombrage à la mission de CRCD », a-t-elle affirmé en entrevue.

Le premier ministre, François Legault, avait laissé planer la menace la semaine dernière de réviser le crédit d'impôt sur le capital de risque dont profite Desjardins Capital s'il n'investissait pas dans la relance de Groupe Capitaux Médias, actuellement en

faillite. Le président et chef de la direction de Québecor, Pierre Karl Pélaudeau, a lui récemment demandé au gouvernement de reconsidérer la proposition de son entreprise pour reprendre les six journaux régionaux.

Sylvie Lalande estime que son intégrité a été entachée par les propos du ministre Fitzgibbon à son sujet même si celui-ci a depuis reconnu qu'il n'y avait pas eu conflit d'intérêts. En effet, Desjardins Capital avait indiqué que le dossier de la relance coopérative de Groupe Capitaux Médias n'avait jamais été soumis au conseil d'administration de CRCD.

« J'aurais aimé ça qu'il fasse cette vérification-là avant de semer le doute dans toute la population québécoise que moi, j'étais en conflit d'intérêts [...] et non pas faussement insinuer que j'étais intervenue », a-t-elle souligné.

Après lui avoir envoyé une mise en demeure la semaine dernière, M^{me} Lalande dit n'avoir d'autre choix que d'entamer des poursuites judiciaires, « nécessaires au rétablissement » de sa réputation et pour réparer les dommages causés.

Les propos du ministre « largement dif-

fusés » « sont susceptibles d'avoir contaminé la confiance essentielle à l'exercice » de ses responsabilités, a-t-elle écrit dans la lettre de démission adressée au président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Guy Cormier.

Elle soutient que « le refus de présenter ses excuses » de M. Fitzgibbon « entretient dans l'opinion publique le doute » à son endroit. La dirigeante de Québecor n'a pas voulu confirmer qu'elle avait récemment discuté avec le ministre Fitzgibbon, comme celui-ci l'avait affirmé la veille, « parce que le dossier est en voie d'être judiciairisé ».

M. Fitzgibbon a réagi à la démission de M^{me} Lalande de CRCD sur Twitter mercredi soir. « Je veux préciser que ni le premier ministre ni moi n'avons suggéré de retirer les crédits d'impôt aux fonds fiscalisés », a-t-il écrit en spécifiant qu'il était plutôt en discussion avec Desjardins Capital pour que le fonds CRCD puisse servir à appuyer le développement régional.

« Je suis désolé que l'impact de mes questions légitimes sur l'apparence de conflit d'intérêts de M^{me} Lalande ait pu lui porter offense, a-t-il conclu. Ce n'était pas mon intention. »



La maison de John Neilson (1776-1848), imprimeur et homme politique, à Saint-Gabriel-de-Valcartier. La propriété a été laissée à l'abandon.

FRANCIS VACHON
LE DEVOIR

Québec bonifie son soutien à la protection du patrimoine

JEAN-FRANÇOIS NADEAU
À QUÉBEC
LE DEVOIR

La ministre de la Culture, Nathalie Roy, rendra public demain, en compagnie de la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, un nouveau programme de subvention en matière de protection du patrimoine dont la valeur s'élèvera à 30 millions de dollars sur trois ans.

À la suite de plusieurs destructions de maisons anciennes un peu partout au Québec, la ministre Nathalie Roy avait répété, au cours des dernières semaines, qu'elle procéderait à une annonce importante. *Le Devoir* a appris qu'elle bonifiera l'aide à la restauration pour les particuliers ou les municipalités propriétaires de bâtiments patrimoniaux et qu'elle soutiendra l'embauche d'agents de développement en patrimoine immobilier. Mais, pour l'instant, aucune modification à la loi sur le patrimoine n'est envisagée.

Les groupes spécialisés en patrimoine n'ont pas été consultés en amont de cette annonce, affirme le président du comité patrimoine de la Fédération Histoire Québec, Clément Locas. « Je fais partie de la table de concertation en patrimoine bâti. Depuis que la ministre a été nommée, nous avons offert de la rencontrer à Québec. Elle n'a jamais donné signe de vie. On dirait qu'elle ne veut pas entendre le message du terrain et de la base. Il n'y a eu aucune rencontre officielle avec elle. »

Du côté d'Action patrimoine, un des plus importants regroupements de

partenaires en patrimoine au Québec, on affirme ne pas avoir été consulté non plus par la ministre. « Nous avons été mis au courant de cette annonce via la presse », confirme Renée Genest, directrice générale de l'organisme. « Il serait intéressant, en plus des gouvernements provincial et municipal, que les différents acteurs du milieu du patrimoine soient consultés et que leurs expertises soient mises à profit ».

La vérificatrice générale du Québec a annoncé le 7 mai dernier que, pour la première fois de son histoire, elle réalisait un important « audit de performance » en matière de patrimoine auprès du ministère de la Culture. Les annonces répétées de la destruction ou de la dégradation avancée de biens patrimoniaux ont encouragé la mise sur pied de cette enquête, qui fera l'objet d'un rapport distinct à l'hiver 2020. L'intérêt du bureau du Vérificateur général s'est construit « à partir d'informations fournies par les équipes d'audit et par diverses informations qui proviennent de l'actualité ou de la population par le biais de dénonciations ». Divers groupes et spécialistes du patrimoine ont déjà été entendus et le rapport, selon ce qu'a appris *Le Devoir*, risque d'être majeur.

Le ministère de la Culture attendra le dépôt de ce rapport pour proposer des modifications à la loi.

Les mesures de soutien aux municipalités que doit annoncer la ministre bonifieront des mesures déjà en place. À l'heure actuelle, la contribution financière de l'État québécois est de 40 % pour les bâtiments classés et de 50 %

lorsque ceux-ci sont accessibles au public. Ils sont de 30 % pour les sites patrimoniaux déclarés et de 20 % pour les bâtiments cités par les municipalités.

La restauration des toitures, des fenêtres et de la maçonnerie, par exemple, engendre souvent des frais importants pour les propriétaires de maisons anciennes, surtout à l'heure où les ouvriers spécialisés en patrimoine ou en réfections traditionnelles se font rares.

D'autant plus que, dans la majorité des municipalités québécoises, les bâtiments d'intérêt n'ont pas été cités préalablement par les élus, ce qui les soustrait aux subventions de l'État. Le faible nombre de citations de bâtiments dans les municipalités fait en sorte que les constructions anciennes ne sont pas protégées contre la destruction ou des altérations nuisant à la préservation de leur intégrité.

Encore plus d'inventaires

Clément Locas indique que la ministre promet de réaliser plus d'inventaires de biens patrimoniaux dans les municipalités. « Il faut savoir qu'on en a déjà beaucoup, des inventaires. Mais le problème en ce moment est souvent d'y avoir accès, tant les municipalités ne les diffusent pas ! Si c'est encore et toujours en produisant plus d'inventaires que la ministre pense qu'il y a une solution à la destruction du patrimoine au Québec, elle fait fausse route. Les inventaires, c'est surtout une façon de dire qu'on ne veut rien faire. Ce n'est certainement pas la façon pour agir. »

Avec Alexis Riopel et Marco Bélair-Cirino

III SANTÉ PUBLIQUE

Hausse « alarmante » du vapotage chez les jeunes de la région de Québec

ISABELLE PORTER
À QUÉBEC
LE DEVOIR

Une étude menée dans 32 écoles de la région de Québec démontre que l'usage de la cigarette électronique augmente très vite chez les jeunes. En trois ans, la proportion d'élèves du secondaire ayant déjà vapoté est passée de 32 à 44 %.

D'emblée, la proportion de jeunes vapotant tous les jours est passée de 1 à 6 % au cours de la même période.

L'étude menée auprès de 20 000 jeunes entre 2016-2017 et 2018-2019 a été réalisée par des chercheurs du Centre intégré universitaire de santé et services sociaux (CIUSSS) de la Capitale-Nationale.

Il s'agit de la recherche la plus aboutie à avoir été menée sur le sujet au Québec à ce jour. Elle démontre aussi que les utilisateurs de cigarettes électroniques augmentent leur consommation avec le temps.

44% **57%**

C'est la proportion d'élèves du secondaire ayant déjà vapoté en 2018-2019, selon une étude menée dans 32 écoles de la région de Québec. Deux ans auparavant, cette proportion était de 32 %.

C'est la proportion des utilisateurs occasionnels recensés la première année dans l'étude qui étaient devenus deux ans plus tard des consommateurs réguliers ou quotidiens.

Ainsi, 57 % des utilisateurs occasionnels recensés la première année dans l'étude étaient devenus deux ans plus tard des consommateurs réguliers ou quotidiens.

Le document révèle également que les garçons consomment plus de ces produits que les filles, et ce, davantage dans les secteurs plus ruraux qu'en milieu urbain.

Ces résultats émergent une semaine après que le gouvernement Legault a annoncé qu'il comptait s'attaquer au phénomène.

Québec préoccupé

La semaine dernière, la ministre de la Santé Danielle McCann a mandaté le directeur national de Santé publique pour créer un « groupe spécial d'intervention » dans ce dossier.

Ce dernier doit déposer des recommandations au printemps sur l'encadrement des parfums, du taux de nicotine et de l'accessibilité des produits.

Le Québec n'est pas le seul à s'en préoccuper.

En Colombie-Britannique, le gouvernement a notamment décidé d'interdire certains parfums et emballages colorés en plus d'imposer une nouvelle taxe sur ces produits l'an prochain.

En Inde, on a décidé de carrément les interdire.

Pour les chercheurs, les données sont carrément « alarmantes », d'autant plus que la grande majorité des jeunes sondés estiment que la cigarette électronique ne pose aucun risque pour la santé.

Des effets nocifs

Or, cette perception fait en sorte que les jeunes se permettent de vapoter plus, et dès lors consommation de fortes quantités de nicotine, a expliqué le pédiatre Richard E. Bélanger, qui a cosigné l'étude.

« La nicotine est un puissant stimulant », a-t-il souligné en racontant avoir vu de jeunes patients qui éprouvaient des douleurs thoraciques et des palpitations.

D'emblée, les jeunes qui vapotent sont plus nombreux à commencer à fumer que les autres, selon l'étude. Ainsi, après trois ans, ils sont 23 % à fumer parmi ceux qui vapotaient, contre 5 % chez ceux qui ne vapotaient pas au départ.

Qu'en est-il de leur usage chez les adultes ?

À l'origine, ces cigarettes étaient vues comme une façon d'aider bien des gens à cesser de fumer.

Or, même cela est mis en doute selon le Dr Bélanger. Chose certaine, dit-il, l'impact négatif sur les jeunes supplante de loin les bénéfices pour les adultes. « Pour un adulte qui a amélioré sa situation, il y a 80 jeunes qui se sont initiés à la cigarette via la cigarette électronique. »



Justin Trudeau a discuté, de manière visiblement amusée, avec Emmanuel Macron et Boris Johnson mardi soir au palais de Buckingham, lors d'une réception des chefs d'État. YUI MOK POOL AGENCE FRANCE-PRESSE

Rupture des codes

DIPLOMATIE

SUITE DE LA PAGE A 1

qu'on « sait très bien que les relations entre le Canada et les États-Unis sont beaucoup plus profondes que les relations entre le président et le premier ministre ».

Plus tôt, Donald Trump avait dit de Justin Trudeau qu'il « est hypocrite [visage à deux faces] ». Mais il a aussitôt ajouté en point de presse que M. Trudeau « est bien gentil, très gentil. La vérité, c'est que je lui ai reproché [mardi] de ne pas payer [assez en investissements en défense] et j'imagine qu'il n'est pas très content ».

Cela dit, M. Trump n'a pas semblé particulièrement perturbé par l'incident. « C'était drôle quand j'ai dit que ce type était hypocrite », a-t-il glissé à un conseiller... pas très loin d'un micro.

Vidéo

À la source des échanges entre MM. Trump et Trudeau : des images captées par la BBC mardi soir au palais de Buckingham, lors d'une réception des chefs d'État. On y entend le premier ministre Trudeau discuter — de manière visiblement amusée — avec son homologue britannique, Boris Johnson, et le président français, Emmanuel Macron.

À un moment, M. Trudeau suggère que M. Macron est en retard « parce qu'il a eu une conférence de presse inattendue de 40 minutes » — cela dans le contexte où le président américain a eu de longs échanges avec les médias avant ses rencontres bilatérales.

Plus tard, Justin Trudeau raconte que « son entourage [de M. Trump] est tombé des nues ».

Les trois se moquaient-ils du président américain, dont le nom n'est jamais mentionné dans cette conversation hachurée ? Justin Trudeau a affirmé mercredi qu'il a simplement « évoqué le fait qu'il y avait eu une conférence de presse imprévue avant [sa] rencontre avec le président Trump et [qu'il était] heureux d'y participer, mais c'était certainement digne de mention ».

Quant aux « mâchoires décrochées » des conseillers de M. Trump, Justin Trudeau a dit qu'il faisait référence au fait que ceux-ci semblaient avoir appris

en direct que le prochain G7 aurait lieu à Camp David.

Anecdote

L'affaire a fait grand bruit mercredi — comme tout ce qui implique M. Trump. À Ottawa, les partis d'opposition y ont vu une « autre gaffe » de M. Trudeau à l'international (les conservateurs), voire une preuve de plus que le premier ministre ne serait pas le même en privé qu'en public (les néodémocrates).

« On ne s'amuse pas à badiner de façon coquine entre chefs d'État lorsqu'on interpelle le président des États-Unis », a soutenu le bloquiste Yves-François Blanchet.

« Mais du point de vue des relations internationales, ça relève de l'anecdote », estime Frédéric Mérand, directeur du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université de Montréal.

« Il n'y a rien de très étonnant dans les propos qu'on entend — beaucoup moins, en tout cas, que dans l'échange franc et brutal que MM. Macron et Trump ont eu plus tôt. »

Christophe Cloutier-Roy, chercheur à l'Observatoire sur les États-Unis de la Chaire Raoul-Dandurand, est du même avis : « Il n'y a rien de dramatique là-dedans. »

Surtout, dit-il, que cela concerne un « président qui n'est pas intéressé par le ballet diplomatique, qui ne suit pas le décorum... » « Il est en rupture totale avec tous les codes de la diplomatie », rappelle Frédéric Mérand.

L'incident de mardi n'aura ainsi pas d'« effet à long terme » dans les relations entre les deux pays, juge l'ancien ambassadeur Guy Saint-Jacques. « Mais ça confirme que Donald Trump n'a pas une haute opinion de Justin Trudeau... et vice-versa », dit-il.

M. Saint-Jacques parle tout de même d'un « geste malheureux, surtout que l'on sait comment le président Trump peut être soupe au lait et se fâcher facilement ». Globalement, l'incident lui fait dire que les « leaders doivent faire preuve de prudence : ce n'est plus seulement une question de craindre qu'un micro soit ouvert quelque part, mais que la technologie permette de capter presque tout ce qui se dit. Les commentaires francs devraient être livrés uniquement dans un environnement sûr. »

Pour Frédéric Mérand, l'imbroglie vidéo rappelle que la diplomatie n'est plus ce « monde secret, feutré, entre gens partageant la même éducation et les mêmes codes ». Et ce qui était « autrefois confiné au salon » a maintenant le potentiel d'être révélé au grand jour.

BANQ

Bibliothèque nationale
Archives nationales
Grande Bibliothèque

FÉLICITATIONS À NOS BOURSIERS!

Voici les boursiers du concours 2019-2020 qui mènent des recherches dans les fonds d'archives et les collections patrimoniales conservés avec soin par Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ).

Programme de soutien à la recherche

BOURSES DE DOCTORAT

Gabriel-Arnaud Berthold
Université McGill et Institut d'études politiques de Paris

La construction du droit québécois de la consommation – Petite histoire d'une grande lutte politique

Monsieur Berthold a sélectionné une quarantaine de mémoires à la Collection nationale de la Grande Bibliothèque. Il consultera aussi des fonds d'archives, notamment celui de l'Office de la protection du consommateur.

Élyse Guay

Université du Québec à Montréal

Recentrement et Résistance : le réseau transaméricain des revues francophones (1941-1948)

Madame Guay fera notamment des recherches dans la revue *La Nouvelle Relève* ainsi que dans les fonds d'archives Louis-Marcel Raymond.

BOURSES DE MAÎTRISE

Véronika Brandl-Mouton

Université du Québec à Montréal

« Réformer plutôt que punir » : la jeunesse devant la Cour des jeunes délinquants de la ville de Québec (1940-1951)

Madame Brandl-Mouton consultera principalement le fonds Cour des jeunes délinquants pour la ville de Québec, ainsi que *Le Journal de Québec*.

Marie-Laurence Raby

Université Laval

Avortement, réseaux et clandestinité : les mutations dans l'organisation féministe de l'accès à l'avortement au Québec au regard de l'évolution des discours normatifs de l'État (1969-1988)

Madame Raby consultera plusieurs fonds en lien avec l'avortement ainsi que le journal *La Presse*.

BOURSES DE SÉJOUR DE RECHERCHE

FÉLICITÉ-LAFLAMME-HOFFMANN

Alexandre Couture Gagnon

Université du Texas Rio Grande Valley [États-Unis]

La diplomatie culturelle du Québec aux États-Unis depuis les années 1970 – Utilisation de la culture et de la langue françaises pour promouvoir les intérêts du Québec chez son voisin du Sud

Madame Couture Gagnon consultera principalement le fonds Ministère des Relations internationales et de la Francophonie à BANQ Québec.

Grzegorz Dulinski

Université pédagogique de Cracovie (Pologne)

La vie et l'œuvre de Roger Brien (1910-1999)

Monsieur Dulinski dépouillera notamment le volumineux fonds Roger Brien conservé à BANQ Vieux-Montréal.

Sarah Miles

Université de la Caroline du Nord [États-Unis]

Standing in Solidarity: Intellectuals, Publishing, and the Postcolonial Left in the Francophone World, 1959-1980

Madame Miles analysera tous les numéros de *La Cognée – Organe du Front de libération du Québec* ainsi que plusieurs fonds d'archives dont ceux liés à la revue *Parti pris*.

BANQ a contribué à l'avancement de 145 projets de recherche depuis la création du Programme!

Le Programme de soutien à la recherche bénéficie de l'appui financier de la Fondation de BANQ. Pour contribuer : fondation.banq.qc.ca

FONDATION DE BANQ

Bibliothèque et Archives nationales Québec

banq.qc.ca/psr



III SÉCURITÉ PUBLIQUE

Chiens dangereux : Québec s'en remet aux municipalités

JOCELYNE RICHER
À QUÉBEC
LA PRESSE CANADIENNE

Le gouvernement Legault a choisi de s'en remettre au bon jugement des municipalités pour encadrer les chiens dangereux, en vertu du règlement présenté mercredi par la ministre de la Sécurité publique, Geneviève Guilbault, qui a choisi de laisser beaucoup de pouvoirs et de latitude aux municipalités.

La municipalité où un tel incident se serait produit pourrait décréter que ce chien doit être jugé « potentiellement dangereux ». Mais elle pourrait tout aussi bien ne rien faire du tout.

Cependant, cette municipalité serait tenue d'ordonner au propriétaire de faire euthanasier son chien si ce dernier a infligé des blessures « graves » à sa victime ou s'il l'a agressée au point de provoquer sa mort, comme ce fut le cas pour Christiane Vadnais en 2016 à Montréal.

En vertu de ce règlement, le gouvernement Legault s'en remet aux municipalités pour encadrer les chiens dangereux.

Québec renonce donc à toute forme d'interdiction de posséder un chien potentiellement dangereux et se refuse à cibler toute race.

En campagne électorale, l'an dernier, le premier ministre François Legault reprochait pourtant à l'ancien gouvernement libéral de se délester de cette responsabilité au profit des municipalités. Il se montrait même prêt à interdire les chiens dangereux.

« Il faut faire plus de prévention, essayer de mieux identifier les chiens dangereux, les interdire, prévoir des pénalités qui vont être dissuasives et prendre le leadership à Québec plutôt que de laisser ça aux municipalités », disait-il le 23 août 2018.



Aujourd'hui, il s'inscrit parfaitement dans la lignée du gouvernement précédent, qui s'était d'abord engagé à interdire les pitbulls et autres chiens dangereux, avant de reculer pour confier aux municipalités le mandat d'encadrer ces animaux.

Au bout du compte, l'ex-ministre responsable de ce dossier, Martin Coi-

teux, avait plaidé « l'absence de consensus scientifique » pour renoncer à donner plus de mordant à sa loi, adoptée en juin 2018.

Le règlement déposé mercredi fait suite à cette loi et encadre son application. En conférence de presse, mercredi, la ministre Guilbault a dit se fier au jugement et au « gros bon sens » des

Dans son règlement, Québec se refuse à cibler toute race de chien.

BRIAN A. POUNDS
ASSOCIATED PRESS/
CONNECTICUT POST

autorités municipales. L'application des mesures « sera à la discrétion des municipalités », a-t-elle convenu, se disant soucieuse de respecter l'autonomie municipale.

L'article 9 du règlement stipule qu'un chien « qui a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure peut également être déclaré potentiellement dangereux par une municipalité locale », qui pourra aussi s'abstenir.

À l'article 10, une municipalité devra cependant prendre des mesures pour faire euthanasier un chien « qui a mordu ou attaqué une personne et qui a causé sa mort ou lui a infligé une blessure grave ». Le règlement spécifie qu'une blessure jugée « grave » est celle qui est susceptible d'entraîner la mort ou résultant en des conséquences physiques importantes.

Un enfant âgé de 11 ans pourra être laissé seul avec un chien classé « dangereux ». Seuls les enfants de 10 ans et moins devront être « sous la supervision constante d'une personne âgée de 18 ans et plus » en présence d'un animal jugé menaçant, stipule l'article 23.

Encadrement

Si une municipalité décrète qu'un chien est classé « potentiellement dangereux », ce chien devra, s'il se trouve dans un endroit public, porter en tout temps une muselière-panier et être tenu en laisse, une laisse qui ne devra pas excéder 1,25 mètre, à moins que le chien ne se dégorde dans une aire d'exercice canin.

Sur un terrain privé, le propriétaire d'un chien portant l'étiquette « dangereux » devra prévoir « un dispositif qui empêche ce chien de sortir des limites » d'un espace non clôturé ou « dont la clôture ne permet pas de l'y contenir ». Une affiche devra indiquer la présence du danger. Ce règlement entrera en vigueur en mars 2020.

Selon le type d'infraction, les amendes peuvent aller de 250 \$ à 10 000 \$. Les municipalités désireuses de se doter de normes plus sévères que celles inscrites dans la loi 128 et son règlement seront libres de le faire.

Selon le cas, les vétérinaires et les médecins seront tenus de rédiger une déclaration, expédiée à la municipalité, lorsqu'ils sont témoins d'une blessure par morsure d'un chien, infligée à un autre animal ou à une personne.

III LANGUE

Des cours de français gratuits pour tous, propose un élu libéral

MARCO BÉLAIR-CIRINO
CORRESPONDANT PARLEMENTAIRE
À QUÉBEC
LE DEVOIR

L'élu libéral Gregory Kelley propose de rouvrir la Charte de la langue française afin d'y ajouter un « droit à la gratuité des services d'enseignement du français » pour tous les Québécois.

« Tout le monde a le droit de vivre ici ensemble [et d'être capable de s'exprimer en français], a-t-il fait valoir après avoir déposé à l'Assemblée nationale le projet de loi 590.

Celui-ci stipule que : « toute personne qui réside au Québec a droit à la gratuité des services d'enseignement du français ».

En 2016, 30 % des personnes de langue maternelle anglaise se disaient incapables de soutenir une conversation en français, selon le Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

D'autre part, 94 % des Québécois se déclaraient capables de soutenir une conversation en français. Aux yeux de l'ex-ministre responsable de l'application de la loi 101, Christine St-Pierre, « il y a encore du chemin à faire » pour accroître la proportion de Québécois en mesure d'échanger en français.

Son confrère Gregory Kelley demande au gouvernement caquiste de procéder à « un investissement qui est positif pour la langue française » en prenant en charge les frais d'inscription des résidents québécois à des cours de francisation.

« Ce n'est pas juste pour les anglophones », a fait remarquer le porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations avec les Québécois d'expression anglaise.

Les francophones et allophones, qui souhaitent perfectionner leur maîtrise du français — dans le but de décrocher un nouvel emploi par exemple — de-

vraient aussi avoir la possibilité de le faire gratuitement, est-il d'avis.

« Notre langue, c'est une fierté à tout le monde. Il faut regarder ça avec une vision qui est plus positive », a-t-il fait valoir à deux jours de la relâche parlementaire.

Accueil favorable

Le premier ministre François Legault s'est dit « très ouvert » à donner suite à la proposition de l'opposition officielle, d'autant plus qu'elle « revenait encore et encore » durant la consultation des organismes des communautés d'expression anglaise menée par le député Christopher Skeete au fil des derniers mois.

« On évalue vraiment cette proposition [...] de s'assurer que des cours de français aux anglophones, pas seulement aux immigrants, soient offerts », a mentionné M. Legault.

Élargissement de la loi 101

Le Parti libéral du Québec est désormais favorable à l'assujettissement des entreprises à charte fédérale à la Charte de la langue française.

« On est rendus là au Québec et on devrait aller de l'avant avec cette suggestion-là », a mentionné M^{me} St-Pierre, tout en invitant le Parlement fédéral à légiférer en ce sens.

« Le gouvernement de M. Trudeau, je pense, est très conscient de l'importance de la protection, de la promotion de la langue française », a-t-elle fait valoir.

L'élu libéral demande aussi au gouvernement fédéral de s'assurer qu'« on soit capable de voir que le français est appliqué partout dans les institutions fédérales ».

En octobre dernier, le ministre Simon Jolin-Barrette a promis de mettre en oeuvre des mesures « costaudes » afin de renforcer la présence de la langue française au Québec. Celes-ci se font toujours attendre.

La Coop
fédérée

Stéphane Forget
Vice-président principal
Affaires coopératives, institutionnelles
et développement durable
de La Coop fédérée

AVIS

de nomination

Le chef de la direction de La Coop fédérée, monsieur Gaétan Desroches, a le plaisir d'annoncer la nomination de monsieur Stéphane Forget au poste de Vice-président principal, Affaires coopératives, institutionnelles et développement durable de La Coop fédérée.

Monsieur Forget était jusqu'à son arrivée à La Coop fédérée le président-directeur général de la Fédération des chambres de commerce du Québec. Auparavant vice-président Stratégies et affaires économiques de cette même organisation, il a acquis une vaste expérience des affaires gouvernementales et publiques, en occupant diverses fonctions au sein de la STM, de la Ville de Montréal, dans le milieu associatif, à la Société Radio-Canada et au gouvernement du Québec. Il détient une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal (ESG-UQAM) et un certificat en droit de l'Université de Montréal. Au printemps 2019, il a obtenu une certification universitaire en gouvernance de société (ASC) de l'Université Laval. Au fil des années, M. Forget a eu l'opportunité de siéger à de divers conseils d'administration.

À propos de La Coop fédérée
La Coop fédérée représente plus de 120 000 membres regroupés au sein de 60 coopératives réparties dans plusieurs provinces canadiennes. Ses activités se séparent en trois divisions : Olymel S.E.C., Sollio Agriculture et Groupe BMR. La Coop fédérée emploie plus de 14 000 personnes et son chiffre d'affaires s'élève à 6,5 milliards de dollars.

La Coop
fédérée
lacoop.coop |

III MOYEN-ORIENT

Le croissant social anti-iranien

Q

uand la guerre du Golfe est déclenchée en 1990 pour punir le dictateur Saddam Hussein d'avoir envahi le Koweït, le secrétaire d'État américain James Baker déclare que les États-Unis vont bombarder l'Irak de manière à le renvoyer à l'ère préindustrielle. Bagdad fit les frais de ce dessein militaire après avoir été massivement soutenu par les États-Unis dans sa guerre contre l'Irak (1980-1988). Les sanctions économiques imposées dans les années 1990 au régime de Saddam allaient vider la société irakienne d'une grande partie de ses forces, poussant des milliers de citoyens à l'exil.

Washington remet ça en 2003 dans la foulée des attentats du 11 Septembre en déclarant à l'Irak une guerre aux conséquences tentaculaires, sans prendre la mesure, ce qui est à peine croyable, du fait qu'il offre ainsi sur un plateau d'argent Bagdad à Téhéran, maintenant que la majorité chiite prend le pouvoir en Irak. Fort de ses alliances avec la Syrie et, par extension, de l'influence qu'il exerce au Liban, Téhéran renforce ainsi, avec sa mainmise sur l'Irak, le poids stratégique du « croissant chiite ».

Contre cette emprise militaro-religieuse s'est formé ces derniers mois, de l'Irak même jusqu'au Liban, un arc social d'un souffle et d'une cohésion inédits. L'Irak a sans doute vécu ses plus grands troubles politiques depuis la révolution islamique qui a renversé le shah il y a quarante ans, alors que d'aucuns disent que l'Irak n'a pas connu de mobilisation sociale aussi ample depuis la révolte de 1920 contre l'occupation britannique...

GUY TAILLEFER



Le plus frappant est le fait que ce soulèvement procède de revendications de nature civile qui rompent avec les réflexes habituels — et instrumentalisés — de clivage tribal, sectaire et ethnique. À Bagdad, la jeunesse qui manifeste sur la place Tahrir, à une enjambée de la « zone verte » où se terre l'élite de l'autre côté du Tigre, en a manifestement contre la symbiose antidémocratique du politique et du religieux, contre ce système de partage confessionnel du pouvoir — mis en place par les Américains — qui se nourrit de clientélisme et qui n'a fait que creuser la paupérisation de la population.

Il n'échappe pas non plus au mouvement des protestataires (qui ne se réduit plus du reste à la jeunesse désillusionnée et au sein duquel, fait nouveau, les femmes sont bien visibles) que cette élite est assujettie à Téhéran par le biais des partis politiques religieux et des milices armées. Le Guide suprême, Ali Khomeini, et le général des forces Al-Qods des Gardiens de la révolution, Ghassem Soleimani, qui fait la pluie et le beau temps à Bagdad, sont nommément pris à partie. L'incendie déclenché par les manifestants, mercredi soir dernier, au consulat iranien de la ville sainte chiite de Nadjaf est emblématique.

Il se trouve qu'en Irak, et dans une mesure plus notable en Iran, les manifestants ont également été porteurs d'une parole antiguerre

Idem en Iran, où la révolte allumée à la mi-novembre dans tout le pays par une hausse d'au moins 50 % des prix des carburants s'est en partie muée en appel au « changement de régime », pour employer une expression chère aux néoconservateurs américains. De part et d'autre de la frontière, des mouvements sociaux qui se reconnaissent et se saluent face à un ennemi commun. C'est ainsi que, samedi dernier, dans une déclaration étonnamment iconoclaste affichée sur un site Internet d'opposition, l'ancien candidat à la présidence Mir Hussein Moussavi, assigné à domicile depuis 2011, a directement blâmé l'ayatollah Khomeini pour la féroce répression exercée contre les manifestants (au moins 200 morts), la comparant au massacre perpétré en 1978 contre des opposants au régime du shah, renversé l'année suivante.

Il se trouve qu'en Irak, et dans une mesure plus notable en Iran, les manifestants ont également été porteurs d'une parole antiguerre. Si les Iraniens souffrent des sanctions américaines et de la gestion, mauvaise et corrompue, de l'économie nationale par les théocrates qui tiennent le pouvoir, ils sont également victimes d'un régime rivé sur une ruineuse politique d'expansion militaire. Il y a là comme un écho intéressant aux manifestations antiguerre qui avaient eu lieu aux États-Unis en 2003 contre l'offensive militaire en Irak — les plus grandes jamais vues depuis la guerre du Vietnam.

À coup de gueule social sans précédent répression inouïe. Le pouvoir voudra prétendre en Irak que la démission du premier ministre Adel Abdel Mahdi suffit à calmer la colère. En Iran, il ne pourra pas éternellement suffire que les mollahs pointent les États-Unis et ses acolytes, si haïssable que soit la politique moyen-orientale de ces derniers. Sur fond de conflits armés multiformes, il s'agit de grognes collectives qui se cristallisent depuis au moins dix ans. Le Moyen-Orient n'a pas fini de craquer.



LETTRES

Trudeau s'attaquera-t-il sérieusement aux paradis fiscaux ?

Monsieur le Premier Ministre Justin Trudeau,

À quelques jours du discours du Trône, nous souhaitons, encore une fois, vous rappeler l'importance de la justice fiscale pour les Canadiennes et les Canadiens. Nous faisons ici particulièrement référence à la lutte que vous devez mener contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et tous les stratagèmes inacceptables et abusifs de planification fiscale.

Nous espérons retrouver dans les objectifs de votre discours une déclaration de guerre contre les pratiques qui privent le gouvernement de revenus qui, à eux seuls, feraient disparaître le déficit fédéral. En effet, le rapport du directeur parlementaire du budget, publié le 20 juin dernier, estimait que 25 milliards de dollars en impôts auraient été perdus du côté des sociétés pour la dernière année étudiée, après analyse des transferts électroniques au Canada et à l'étranger ainsi que des déclarations de revenus spéciales. Faut-il vous rappeler que Statistique Canada, de son côté, évalue que plus de 350 milliards de dollars sont présentement « placés » dans les paradis fiscaux ?

Nous pensons que le Canada doit réviser ses lois pour tenir compte des nouvelles réalités économiques et mettre fin à l'impunité fiscale, notamment des entreprises numériques. Il doit criminaliser les pratiques d'évitement fiscal. Il doit devenir un leader dans la révision de la fiscalité internationale des sociétés multinationales. Bref, il doit s'inspirer des revendications que le collectif Échec aux paradis fiscaux (echecparadisfiscaux.ca) présentait aux partis à la veille de la campagne électorale sur le thème « 12 travaux pour que cesse l'injustice fiscale ».

Nous souhaitons que l'annonce de la reconduction de M^{me} Diane LeBouthillier dans ses fonctions de ministre du Revenu et de M. Bill Morneau à titre de ministre des Finances ne soit pas un message que le statu quo perdurera en matière de lutte contre les paradis fiscaux. Nous voulons vous entendre dire que les actions à venir seront beaucoup plus énergiques que lors de leur dernier mandat.

Nous comptons sur vous pour convier votre gouvernement à une véritable révolution fiscale afin de récolter tous les impôts et les taxes dus sur les activités réalisées au pays. Notre société doit soigner, instruire et servir adéquatement sa population, fournir un cadre fiscal équitable pour toutes les entreprises et engager une transition économique, écologique et énergétique pour répondre aux défis de notre époque. Donnons-nous les moyens d'y arriver!

Flore Fournier

Jacques Bouchard

Le 3 décembre 2019

L'État doit viser la fin des guignolées

Chaque année, la Grande Guignolée des médias nous rappelle la

triste nécessité des œuvres de charité. L'appel à la générosité vise à répondre à un besoin criant de denrées, comme en font foi les 1,9 million de demandes d'aide alimentaire chaque mois au Québec. En période de plein-emploi, comment expliquer la hausse du pourcentage de demandes d'aide alimentaire pour les personnes ayant un salaire, celui-ci étant passé de 11,2 % en 2017 à 13,5 % en 2019 ? Avoir un emploi ne devrait-il pas permettre de se hisser hors de la pauvreté et de subvenir à tous ses besoins ?

Il y a cinquante ans cette semaine était adoptée au Québec la Loi de l'aide sociale, dont le but était de combler « les besoins ordinaires et spéciaux d'une famille ou personne seule qui est privée de moyens de subsistance » (art. 6). L'État cherchait ainsi à prendre le relais de la charité privée et à assumer la responsabilité d'aider quiconque dans le besoin. Ce faisant, l'État instaurait un droit universel de l'assistance sociale.

Force est toutefois d'admettre que ce droit peine à se réaliser. La charité supplée toujours les insuffisances en matière de protection sociale. Or c'est le rôle des élu(e)s de voir à la lutte contre la pauvreté, c'est eux qui disposent de moyens d'action pour améliorer le revenu des personnes et des familles. Pour assurer à l'ensemble de la population une protection sociale digne de ce nom, l'État doit garantir un droit de vivre dignement. Il doit viser la disparition des guignolées et toute autre œuvre de charité.

Virginie Larivière, porte-parole

du Collectif pour un Québec sans pauvreté

Le 4 décembre 2019

LIBREOPINION

Loi sur la laïcité : Sonia LeBel doit agir

La ministre de la Justice doit demander à la juge Duval Hesler de se récuser

André Binette
Constitutionnaliste

La procureure générale et ministre de la Justice, Sonia LeBel, doit absolument demander la récusation de la juge en chef de la Cour d'appel, Nicole Duval Hesler, dans tout litige concernant la loi 21 sur la laïcité de l'État.

Il est tout à fait inacceptable que M^{me} LeBel laisse décider une juge qui ne daigne même pas montrer une apparence d'impartialité. Si elle n'agit pas pour défendre la légitimité démocratique d'une loi fondamentale de l'Assemblée nationale qu'elle a la responsabilité de défendre, si elle ne protège pas la confiance

du public envers le système judiciaire, sa propre crédibilité sera en jeu et des conséquences politiques suivront.

Comme toute religion d'État, le multiculturalisme est irrationnel. Il donne au fondamentalisme religieux la prépondérance sur tous les autres droits fondamentaux dans une société libérale, notamment le droit à l'égalité.

Il n'y a rien de plus absurde que de voir la juge en chef invoquer son féminisme personnel pour se ranger du côté des éléments conservateurs et rétrogrades de religions qui renforcent l'inégalité des femmes. Elle ignore ainsi les nombreuses femmes laïques d'origine musulmane qui ap-

puient publiquement la loi 21. Ces femmes courageuses qui défient la pression culturelle de leur entourage sont les authentiques féministes dans ce débat. Ne pas le reconnaître est une pure bêtise.

La Charte canadienne est la seule au monde à donner nommément la priorité au multiculturalisme (art. 27). La Charte québécoise met en avant le principe de laïcité qui prévaut dans de nombreux États européens, d'où les jurisprudences opposées des tribunaux canadiens et de la Cour européenne des droits de l'homme.

Celle-ci, en interprétant la Convention européenne des droits de l'homme, qui défend la

Il y a un conflit entre deux chartes incompatibles, dont l'une a été imposée au Québec sans le consentement de l'Assemblée nationale en 1982 et dont les effets sont moralement et socialement intolérables

liberté de religion sans le multiculturalisme, a validé des restrictions plus sévères que celles que l'on retrouve dans la loi 21 en France, en Suisse, en Belgique et même en Turquie.

Il y a un conflit entre deux chartes incompatibles, dont l'une a été imposée au Québec sans le consentement de l'Assemblée nationale en 1982 et dont les effets sont moralement et socialement intolérables.

La meilleure sortie de crise est de demander au peuple québécois de se prononcer par référendum sur l'application exclusive de la Charte québécoise au Québec et sur son interprétation par des juges nommés par l'Assemblée nationale. Un tel référendum déclencherait l'obligation constitutionnelle de négocier du gouvernement canadien. L'application exclusive de la Charte québécoise devrait être un élément central d'une Constitution du Québec.

Il est trop tard pour considérer que la Cour d'appel peut être neutre dans cette affaire. Elle est en réalité, ici, un tribunal politique chargé de mettre en œuvre une Charte canadienne illégitime.



III CONTESTATION SOCIALE

De la France au Québec

Pierre-Luc Desjardins
Doctorant en philosophie, Université de Montréal

Ce jeudi 5 décembre, la RATP (Régie autonome des transports parisiens) et la SNCF (Société nationale des chemins de fer français) seront en grève. Ce qui couve en France est ni plus ni moins qu'une convergence des luttes qui pourrait faire mal au gouvernement Macron puisque les cheminots seront rejoints par plusieurs employés du secteur public et par les étudiants. Il vaut la peine de revenir sur le bilan du gouvernement Macron, qui en sera bientôt à la moitié de son quinquennat.

Après avoir fait campagne en 2017 autour du barrage à l'extrême droite, le jeune banquier Rothschild n'en a pas moins affirmé avoir reçu de la part des Français un mandat clair de réformer les institutions jugées dépassées, pour faire entrer le pays dans le XXI^e siècle. Plus fondamentalement, c'est la politique française elle-même

que Macron entend changer. Se voulant « ni de gauche ni de droite », son mouvement, La République en marche (LREM), ne serait pas un parti politique, mais un « mouvement » capitalisant sur le besoin de renouveau de « jeunes progressistes » et de vieux libéraux qui voient en Macron « le candidat de la jeunesse ».

Ce mouvement qui se prétend post-politique a pourtant inscrit dès ses débuts son gouvernement à droite de l'échiquier politique, se livrant à une casse sociale (rebaptisée « progrès ») en imposant réforme sur réforme (droit du travail, éducation, chômage, retraites).

Ces réformateurs apolitiques gouvernent comme on l'attend désormais des libéraux, c'est-à-dire en imposant leurs lois à coup d'ordonnances et en dissimulant leurs politiques les plus inégalitaires sous un vocabulaire mélioratif nous parlant de progrès, de liberté et même — ironie suprême — de justice sociale. La dissension de la part du peuple (ces « Gaulois réfractaires ») est

traitée comme une résistance au progrès, une peur bête et ignorante du changement.

Mais quelle est cette France « dépassée » qu'il faut à tout prix réformer pour son propre bien et malgré la grogne sociale ? Quel est ce XXI^e siècle dans lequel tous les partenaires économiques seraient entrés avant la France (le 6^e PIB mondial) ? Est-ce un XXI^e siècle dont la priorité serait de finalement faire face à l'urgence climatique ? Est-ce un XXI^e siècle qui souhaite en finir avec l'exploitation et les inégalités sociales sans cesse croissantes ?

Bien sûr que non. Il s'agit d'un XXI^e siècle où la pérennité des acquis sociaux est remplacée par le mouvement jamais achevé de la libéralisation. On voit cette idéologie du progrès à l'œuvre notamment dans le désir de privatisation des services publics. L'hôpital et l'éducation nationale ne sont en effet que les deux exemples les plus clairs de cette casse sociale entamée il y a longtemps — une casse continuée par le gouvernement « socialiste » de

Cheminots, enseignants, étudiants, policiers, éboueurs, avocats, partis d'opposition et « gilets jaunes » — ces derniers manifestent depuis plusieurs mois (en photo) — appellent à la mobilisation jeudi.

RAYMOND ROIG
AGENCE FRANCE-PRESSE

Hollande, et accélérée par Macron depuis deux ans.

Le mot d'ordre ici est de dévaluer les services publics. La réforme de l'éducation, par exemple, prévoit un ensemble de mesures qui, à coup sûr, nuiront aux conditions d'apprentissage des élèves et aux conditions de travail des enseignants. On note ainsi une augmentation du nombre « normal » d'élèves par classe, lequel passe à 35 ; comme il n'était déjà pas rare d'avoir des classes de 35 élèves, on ne peut qu'anticiper que cette révision de la norme aura pour conséquence pratique une augmentation du nombre réel d'effectifs jusqu'à 40 ou 41 par classe. Un seul professeur ne peut donner un enseignement « personnalisé » et de qualité à autant d'élèves.

Mixité sociale

Couplée avec l'invasion du système d'éducation par la logique gestionnaire et une volonté de réforme de la formation des maîtres qui relativise grandement l'importance de la connaissance de la discipline enseignée, ces nouvelles mesures envoient un message clair à tout parent investi dans l'éducation de son enfant : le système public ne dispose pas des ressources permettant de dispenser l'éducation nécessaire afin de réussir dans ce monde de plus en plus compétitif. Dans un tel contexte, tout parent de bonne volonté (et, surtout, bien en moyens) verra le réseau privé comme son seul salut.

Or, un réseau d'éducation public faible nuit à tout le monde : le peu de mixité sociale permis par le système actuel risque de disparaître complètement si est abandonné l'idéal républicain de procurer une éducation commune à tous les futurs citoyens. Si parents et élèves se transforment en clients, c'est la logique marchande qui présidera aux relations entre eux et le système d'éducation ; mais l'éducation n'est pas un bien de consommation et la quête de la satisfaction du « consommateur » est un mauvais fondement pour l'éducation en démocratie.

Les Québécois peuvent tirer des leçons de l'état de la société française ; l'abolition de la frontière entre le milieu des affaires et celui de la politique — de la distinction entre les domaines du politique et de l'économique —, que connaît notre époque, menace l'Etat social partout où il existe. Les arguments (partout les mêmes) qui tentent de nous convaincre qu'il faut se désinvestir du secteur public au nom de la « performance » et du « progrès » ne peuvent mener qu'à la destruction des conditions nécessaires à l'égalité dans la société. Or, « égalité » n'est réellement qu'un autre mot pour « démocratie », puisque c'est l'égalité (notamment économique) qui permet d'abolir les relations de pouvoir descendant dépeuplant le peuple d'une réelle liberté d'action politique.

Il s'agit d'un XXI^e siècle où la pérennité des acquis sociaux est remplacée par le mouvement jamais achevé de la libéralisation. On voit cette idéologie du progrès à l'œuvre dans le désir de privatiser des services publics.

III LANGUE

Une auteure ou une autrice ?

Céline Labrosse
Linguiste-chercheuse, auteure de *Pour une grammaire non sexiste* et *Pour une langue française non sexiste*

Voilà bien une quarantaine d'années qu'au Québec, au Canada, « une auteure » est entrée dans l'usage, au même titre d'ailleurs qu'une multitude d'autres formes en *-(t)eur*. Or, depuis peu, on côtoie aussi « une autrice » occasionnellement. Qu'en est-il de cette dernière forme féminine ?

En 2000, la Chancellerie fédérale suisse publiait le *Guide de formulation non sexiste des textes administratifs et législatifs de la Confédération*, dans lequel figurent des noms féminins se rapprochant des formes masculines : « une auteur, une chef, une ingénieur », notamment. En revanche, l'année suivante, un *Guide romand d'aide à la rédaction administrative et législative épicienne* apparaît, édité par l'État de Genève, lequel retient cette fois des titres féminins ostentatoires : « autrice, chauffeuse, cheffe, consulesse, employeuse, investisseuse, pastoresse, préceuse, précédéceuse, successeuse », etc. Par ce choix de visibilité absolue, cette publication fait cavalière seule parmi les écrits européens dans le domaine.

Apparemment inspirée de ce dernier guide, une *Grammaire non sexiste de la langue française*, rédigée par les juristes Michaël Lessard et Suzanne Zaccour, voit le jour au Québec en 2017, où des formes anciennes ou insoupçonnées empruntent ce même chemin de l'ostentatoire pour les dédoublements féminins : « apprentisse, autrice, capitai-

nesse, cheffe ou chève, doctrice, leadeuse parlementaire, membrese, mettrice en scène, peintresse », etc.

Qui plus est, ces auteur(e)s franchissent le seuil de l'impensable, en se permettant de reformuler de manière non sexiste, et à leur façon, des extraits d'œuvres littéraires. Ciel ! Qui d'autre oserait donc s'aventurer à désaxer la prose de dramaturges, conteurs, romancières ? Du jamais vu !

Bascule

Il semble que ce soit le point de bascule duquel est né, au Québec, « autrice ». Divers arguments, dont voici un aperçu, sont invoqués pour justifier l'emploi de ce mot. D'abord, il s'agirait de réactiver l'usage de siècles passés, affirmation foncièrement erronée. « Autrice », féminin adopté par des individus et quelques groupes, vivait aux côtés d'« une auteur, une aut(h)oresse » et, très rarement, « une auteuse ». La forme « autrice » n'a jamais été généralisée, à quelque période que ce soit de l'histoire.

D'autres soutiennent que l'Office québécois de la langue française (OQLF) donne désormais son assentiment aux deux formes : « auteure » et, depuis tout récemment, « autrice ». En réalité, on ne sait plus où loge l'OQLF depuis que sa crédibilité a été minée par la publication d'*Avoir bon genre à l'écrit : Guide de rédaction épicienne* en 2006.

D'abord, l'OQLF importe de Genève le mot « épicienne », terme savant et opaque, pendant que l'expression « non sexiste » s'emploie couramment. Puis, son virage inattendu et tous azimuts vers des appellations ostentatoires ne repose sur au-

cune étude. En effet, en promulguant les féminins « camelote, commise, mannequin, substitue » et tutti quanti, toutes formes ignorées par l'usage à cette époque et depuis lors, l'OQLF fait fi des formes communes aux deux genres qu'il recommandait pourtant dès 1986 : « une camelot, une commis, une mannequin, une substitut », etc.

Au surplus, l'OQLF se discrédite en calquant certaines recommandations genevoises en *-euse* entièrement désincarnées de la réalité : « entrepreneuse, investisseuse, réviseuse ». Sa banque de dépannage linguistique en ligne poursuit même plus loin dans cette voie depuis 2006 : les mots « annonceuse, assesseuse, metteuse en scène », notamment, sont passés aux *-euse*, « cheffe » et « poétesse » sont apparus, etc. Quels sont les fondements de ce changement de cap ?

Un autre argument pointe que, dans « auteure », « on ne voit pas assez les femmes », alors qu'« autrice » visible bien davantage celles-ci. Si l'on suit cette logique, que donc faire avec « une professeuse », qui revêt le même aspect ? « Professeuse », forme lue et entendue récemment ?

Dans le même esprit, que faire des « ingénieure, procureure, gouverneuse » et tant d'autres ? « Ingénieuse, procureuse, gouverneuse » ? En outre, comme plus de 29 % des noms de personnes offrent une forme commune aux deux genres, comment donc faire « voir les femmes » dans « journaliste, cinéaste, médecin, notaire, guide, responsable, témoin », etc. ? On crée des « journalistes » et des « témoins » ?

Il importe au demeurant de préciser que si « autrice » agit comme repoussoir auprès de tant de gens, c'est simplement à cause du suffixe *-trice* qui tombe en désuétude depuis des décennies au profit du suffixe *-eure*.

« Autrice » serait même, si j'ai bien entendu, une affaire de générations. Et pourtant, à l'instar de leurs prédécesseuses, bien des jeunes cherchent à rapprocher les genres afin de, justement, ne plus marquer de distinction. Comment interpréter autrement ces « instructeur, orienteur, soudeur, travailleuse autonome, lanceur d'alerte », formes en émergence ou affirmées dans diverses sources ?

La forme régulière serait, soutient-on également, « autrice ». Cette avenue n'est pas prometteuse pour les dédoublements des noms masculins en *-teur*, compte tenu de l'origine latine de certains mots, de la dérivation de verbes français des uns, ainsi que des noms de même famille des autres, sans compter les exceptions. Du reste, à s'en tenir aux prétendues règles, les « enquêteuses et metteuses en scène » devraient se convertir en « enquêteuses et metteuses en scène », au contraire de plusieurs qui défendent plutôt « enquêtrices et mettrices en scène ».

Il importe au demeurant de préciser que si « autrice » agit comme repoussoir auprès de tant de gens, c'est simplement à cause du suffixe *-trice* qui tombe en désuétude depuis des décennies (comme *-euse* et, auparavant, *-esse*, *-eresse*). Il n'y a qu'à observer les « acuponcteurs, facteurs, inspecteurs », etc., qui tiennent à leurs dénominations. Dès lors, « autrice » s'inscrit totalement à contre-courant.

Finalement, la forme féminine ostentatoire « autrice » oblige quiconque souhaitant s'exprimer de manière non sexiste à dédoubler ce nom : « les autrices et les auteurs », voire « les auteurs-compositeurs-interprètes et les autrices-compositrices-interprètes ». Alors que « les auteur(e)s-compositeur(e)s-interprètes » relève ce défi d'un seul trait.

En définitive, les « autrices », qui prétendent lutter pour la place des citoyennes dans la langue française, nuisent à leur propre cause en se tirant droit dans le pied.



L'auteur-compositeur-interprète Florent Vollant (avant-plan) assure la narration innue de *Chaakapesh*, en compagnie de Kent Nagano (arrière-plan) et de l'OSM dans le Nord québécois.

FRAGMENTS DISTRIBUTION

III DOCUMENTAIRE

Quand Chaakapesh danse sur la musique classique

Roger Frappier et Justin Kingsley ont suivi l'OSM dans sa tournée du nord du Québec

CAROLINE MONTPETIT
LE DEVOIR

L

orsque l'Orchestre symphonique de Montréal (OSM) a présenté l'opéra *Chaakapesh*, à Salluit, dans le nord du Québec, les enfants ont répandu du pop-corn par terre. Et quand on a demandé au maestro de l'OSM, Kent Nagano, si ça le dérangeait, il a répondu : « Mais non, c'est comme ça que ça se passait à l'époque de Mozart. » C'est l'une des scènes que l'on retrouve dans le documentaire *Chaakapesh*, de Roger Frappier et de Justin Kingsley, qui relate la tournée de l'OSM dans le Grand Nord, à l'automne 2018.

Présenté comme le grand projet de Kent Nagano, avant son départ de l'OSM au printemps prochain, l'opéra *Chaakapesh* a une genèse bien particulière. Il vient du mariage entre le livret de l'auteur cri Tomson Highway, inspiré d'un personnage de la mythologie autochtone, et de la musique du compositeur classique canadien Matthew Ricketts.

Mercredi, en conférence de presse, Kent Nagano et Marianne Dugal, le second violon de l'OSM, témoignaient de l'originalité de la tournée de l'opéra, qui se déroulait pourtant entièrement en sol canadien. Alors que l'OSM a joué dans les plus belles salles du monde, disaient-ils, c'est chez leurs voisins, voire leurs frères, que les musiciens de l'OSM ont vécu les expériences les plus dépayssantes de leur vie. D'ailleurs, pour Kent Nagano, la musique est le moyen par excellence de traverser les frontières, même quand ces frontières se situent à l'intérieur d'un même pays.

« Ce qui n'a pas changé, entre le premier voyage de l'OSM dans le Nord, il y



L'auteur cri Tomson Highway assistait à la conférence de presse de mercredi.
MARIE-FRANCE COALLIER LE DEVOIR

a dix ans, et celui de 2018, c'est la fraîcheur de l'écoute des communautés, dit Marianne Dugal. Il y a dix ans, on leur amenait quelque chose de tout à fait nouveau, et dix ans plus tard, c'était encore nouveau : une jeune génération qui entend la petite musique de nuit pour la première fois. C'était peut-être comme ça au temps de Mozart. C'est la vraie naissance de la création. Quand les gens écoutent quelque chose sans a priori.»

À Kuujuaq, l'orchestre a inauguré une église nouvellement construite, en

y donnant le concert. Mais, dans d'autres communautés, l'OSM s'est produit dans des gymnases ou dans de petits théâtres, devant un public où les enfants et les aînés étaient tout à côté d'eux, attentifs et nombreux.

Des enfants partout

« Généralement, il n'y a pas beaucoup d'enfants qui assistent à nos concerts », disait mercredi Marc Wieser, chef des projets spéciaux de l'OSM et qui pilote l'opéra *Chaakapesh* depuis les tous début. « Durant la tournée, les enfants es-

sayaient de s'approcher le plus possible des musiciens », raconte-t-il.

Auteur du livret de l'opéra, Tomson Highway a adapté la légende autochtone du fripon Chaakapesh en y ajoutant des interprétations de son cru. Alors que les premiers peuples de Terre-Neuve sont massacrés par les Européens, Chaakapesh, dieu du rire, est le seul qui peut arrêter le carnage. Mais le fripon est davantage préoccupé par la nécessité de trouver de l'huile d'esturgeon pour soigner la calvitie de sa grand-mère. Finalement, c'est par le rire, porté par le dieu, que viendra la réconciliation.

Ernest Webb, qui a agi comme narrateur pour la version crie de l'opéra, raconte que, pour les aînés, Chaakapesh est un personnage qui a vraiment existé, et que cette histoire a été transmise de génération en génération, dans l'intimité des tentes. Narrateur innu de la production, Florent Vollant raconte son expérience personnelle des pensionnats, mais aussi de la reconquête de l'innu, langue de ses parents.

C'est donc sur le thème du partage culturel que l'événement Chaakapesh, s'est déroulé, depuis sa conception jusqu'à sa tournée, les Autochtones ayant pu entendre cet opéra chanté en cri, en innu, en inuktitut, en français et en anglais.

Le documentaire montre également la participation de chanteuses de gorge ou de violonistes des communautés locales. Mercredi, Tomson Highway a fait valoir que les communautés autochtones du nord du Canada sont pour leur part plus proches de la musique country, puisqu'elles ont très tôt bénéficié de la puissante antenne d'une station radiophonique de Nashville. « J'aurais aimé intégrer de la musique country à l'opéra, mais on n'avait pas assez de temps », confie-t-il.

Dès son arrivée à la tête de l'Orchestre symphonique de Montréal, Kent Nagano avait exprimé le souhait de faire une tournée dans le Grand Nord. « C'était d'une grande naïveté », disait-il mercredi. L'OSM lui a vite fait comprendre que le Nord était difficile d'accès et pauvre en infrastructures pour accueillir un orchestre. Le souhait de Kent Nagano s'est pourtant réalisé à deux reprises. Le film, lui, s'intéresse au second voyage de l'OSM dans le nord du Québec, à Kuujuaq, Salluit, Kuujuaq et Oujé Bougoumou, et à la création de l'opéra *Chaakapesh*.

Chaakapesh
Documentaire de Roger Frappier et de Justin Kingsley.
Canada, 2019, 122 minutes.

LEDEVOIR

1265, rue Berri, 8^e étage,
Montréal (Québec) H2L 4X4
Métro Berri-UQAM
Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 16 h 30



Suivez-nous
sur LeDevoir.com
et sur nos réseaux
sociaux



RÉDACTION

Téléphone
514 985-3333
Courriel
redaction@ledevoir.com

RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION

Téléphone
514 985-3333

ABONNEMENTS

(du lundi au vendredi
de 7 h 30 à 16 h 30)

Téléphone
514 985-3355
Extérieur de Montréal
1 800 463-7559 (sans frais)
Courriel
abonnements@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-5967

PUBLICITÉ

Téléphone
514 985-3399
Extérieur de Montréal
(sans frais)
1 800 363-0305
Courriel
publicite@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS PUBLICS ET APPELS D'OFFRES

Téléphone
514 985-3452
Courriel
avisdev@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

AVIS DE DÉCÈS- LE MÉMORIEL

Téléphone
514 525-1149
Courriel
deces@lememorial.com

PETITES ANNONCES ET PUBLICITÉ PAR REGROUPEMENT

Téléphone
514 985-3322
Courriel
petitesannonces@ledevoir.com
Télécopieur
514 985-3340

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir inc., dont le siège social est situé au 1265, rue Berri, 8^e étage, Montréal (Québec) H2L 4X4. Il est imprimé par Imprimerie Mirabel inc., 12800, rue Brault, Saint-Jacques de Mirabel, division de Québecor Media, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal, qui a retenu pour la région de Québec les services de l'imprimerie du Journal de Québec, 450, avenue Béchard, Québec, qui est la propriété de Corporation SunMedia, 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal: Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007.